



Rapport Développement Durable 2020



sommaire

I. Maitriser l'aménagement du territoire de manière durable et solidaire	7
1. Répondre aux défis environnementaux	8
2. Consolider un urbanisme durable et équilibré	16
II. Assurer proximité et solidarité au quotidien	19
1. Cohésion sociale et solidarité	20
2. Développer une offre culturelle de qualité diffusée sur tout le territoire	22
3. Développer une politique sport/santé	25
III. Une collectivité exemplaire et responsable	29
1. Des mesures d'accompagnement des agents	30
2. Favoriser des modes de consommation plus responsable	32

Préambule

Les lois Grenelles prévoient pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité pour l'année écoulée.

Ce rapport comprend :

- Un bilan des politiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire. Il reprend ce qui est fait à destination des parties prenantes externes de la collectivité (habitants, touristes, entreprises, etc.).
- Un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine et du fonctionnement des activités internes de la collectivité. Il relève de « l'exemplarité interne » de la collectivité (fonctionnement des services, gestion du patrimoine, etc.).

Ce rapport se propose ainsi d'étudier, de manière transversale, la prise en compte par l'action territoriale de chacune des 5 finalités du développement durable (décret numéro 2011-687 du 17 juin 2011) :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère (aménagement du territoire, gestion des déplacements, performance énergétique, sources d'énergie...);
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources (diversité et protection des habitats et des espèces, gestion de l'eau, lutte contre les pollutions...);
- Épanouissement de tous les êtres humains (éducation, formation, culture, participation citoyenne, parité professionnelle...);
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations (inclusion sociale, logement, accès aux soins, politiques envers les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, relations intergénérationnelles, coopération territoriale...);
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables (emploi, agriculture, sylviculture, développement industriel, tourisme, gestion des déchets, démarche d'éco-responsabilité...).

Cette année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID – 19 qui a engendré une adaptation exceptionnelle de l'ensemble des services et une mobilisation solidaire de toutes les équipes de la CCHF pour répondre au mieux à ce défi.

Au regard de ce contexte et avec le nouveau mandat engagé cette année, les élus ont souhaité orienter la priorité des actions de la CCHF vers les services à la personne et le soutien au développement économique.



**I. MAITRISER L'AMÉNAGEMENT DURABLE
DU TERRITOIRE DE MANIÈRE DURABLE ET
SOLIDAIRE**

1. Répondre aux défis environnementaux

a) Lutter contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriale)

La CCHF s'est inscrite dans une démarche d'élaboration de son PCAET par délibération en date du 11 octobre 2016. Le projet de PCAET a été lancé au début de l'année 2018 grâce à la coopération des acteurs territoriaux et de différents bureaux d'études.

Le PCAET propose une approche territoriale intégrée visant :

- Le développement des énergies renouvelables ;
- La diminution des émissions de gaz à effet de serre ;
- La réduction des polluants atmosphériques en intégrant la prise en compte de l'amélioration de la qualité de l'air ;
- L'adaptation au changement climatique.

Ce document de stratégie territoriale s'intègre dans les documents structurants comme le Schéma Régional Climat Air Énergie ou le Plan de Protection de l'Atmosphère Régional. De même le PCAET prend en compte le Schéma de Cohérence Territoriale ainsi que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Enfin, le PCAET s'inscrit également dans la construction du PLUI (Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal), où une articulation entre l'élaboration de ces deux documents est indispensable.

La réalisation du PCAET a nécessité la mise en place d'une gouvernance en trois étapes :

- Un comité de pilotage politique du PCAET qui a validé les diagnostics, les différentes étapes du plan et le programme d'actions sur le territoire de la CCHF. Le comité de pilotage élabore l'ordre du jour de la conférence des maires qui arbitre les propositions d'actions liées à la mise en œuvre du PCAET avant approbation en conseil communautaire.
- Une équipe projet PCAET présidée par le Vice-Président en charge du PCAET. Elle a pour rôle d'animer la démarche, d'assurer son suivi et son évaluation.
- Un comité partenarial composé de l'équipe projet et des partenaires (DREAL, ADEME, Région, Département, AGUR, SIECF). Il se réunit une à deux fois par an pour faire le bilan des actions menées et soumettre de nouvelles propositions au comité de pilotage pour la mise en œuvre d'actions.



La réalisation du PCAET a été élaborée selon le schéma réglementaire, en commençant par un diagnostic complet du territoire avec :

- La réalisation d'un diagnostic territorial interne des émissions de gaz à effet de serre ;
- La réalisation d'une analyse de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ;
- La réalisation d'un bilan carbone sur le patrimoine et les services de la collectivité réalisé par un bureau d'études extérieur en partenariat avec la communauté de communes par le biais d'un groupement de commande ;
- Une Étude de Programmation Énergétique, portée par le Syndicat intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, à l'échelle de son territoire pour le diagnostic, et à l'échelle de la CCHF pour la stratégie et le plan d'actions futures.

Ensuite, une stratégie territoriale propre au territoire a été définie selon 3 axes :

Axe 1 :	Axe 2 :	Axe 3 :
Des territoires mobilisés et mobilisateurs	Des territoires sobres et moins dépendants	Des territoires robustes valorisant leurs ressources

La construction du plan d'actions a impliqué largement les acteurs et l'équipe du PCAET et s'est déroulée à travers une série d'ateliers thématiques, découpés selon les thèmes suivants :

- Définir une gouvernance locale adaptée au territoire
- Définir et mettre en œuvre une stratégie globale de mobilité
- Massifier la rénovation thermique et environnementale du tissu bâti et atteindre la sobriété énergétique
- Définir une stratégie visant à atteindre de nouveaux modes de production et consommation plus responsables
- Développer et valoriser les ressources locales
- Adapter le territoire aux effets attendus du changement climatique
- Partager un plan d'actions autour de la biodiversité

Le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial couvre l'ensemble des secteurs d'activités ayant des impacts avérés sur le climat : habitat-résidentiel, tertiaire, agriculture et modes de production - consommation, transport routier, autres transports, déchets, industrie.

La stratégie du PCAET aborde un panel de thématiques variées qui apparaissent concrètes dans la vie quotidienne des habitants, des actifs du territoire, et qui touchent de nombreux champs des collectivités. Ainsi, les domaines du logement, de la nature en ville, de la mobilité, de l'alimentation, des déchets ou encore de l'agriculture sont abordés.

Un dispositif de suivi et d'évaluation accompagne les fiches actions qui composent le plan d'actions. Enfin, une évaluation environnementale stratégique porte sur l'ensemble des actions prévues. L'ensemble des éléments constitutifs du PCAET a été proposé pour avis au Préfet de Région, au Président de Région et à l'Autorité Environnementale en décembre 2019.

Suite au recueil des différents avis, la CCHF, avec l'assistance de ces partenaires du PCAET, a pris en compte l'ensemble des remarques formulées par la DREAL et la MRAe. La réponse de la CCHF aux diverses remarques a été formulée dans un mémoire de réponses et les modifications ont été apportées aux documents constitutifs du PCAET.

Pour finir, une consultation du public s'est déroulée du 5 octobre au 5 novembre 2020. Elle a permis de recueillir 6 contributions des habitants de la CCHF.

La mise en oeuvre du PCAET est en cours depuis le démarrage de l'engagement de la démarche en 2017.

Fruit d'un travail partenarial mené avec les parties prenantes du PCAET, ce programme d'actions est le support de la mise en oeuvre opérationnelle du PCAET sur le territoire. Des groupes de travail thématiques sont créés et animés par la CCHF dans le but de mettre en oeuvre et de faire vivre ce programme d'actions.

Le PCAET étant un document évolutif, le programme d'actions ne constitue pas un document figé car il est amené à évoluer au gré de possibles changements au cours des six ans de sa mise en oeuvre (réglementaires, partenariaux, etc.). L'évaluation à mi-parcours du PCAET ainsi que son évaluation au bout de six ans permettra de réorienter le programme d'actions si jugé nécessaire.

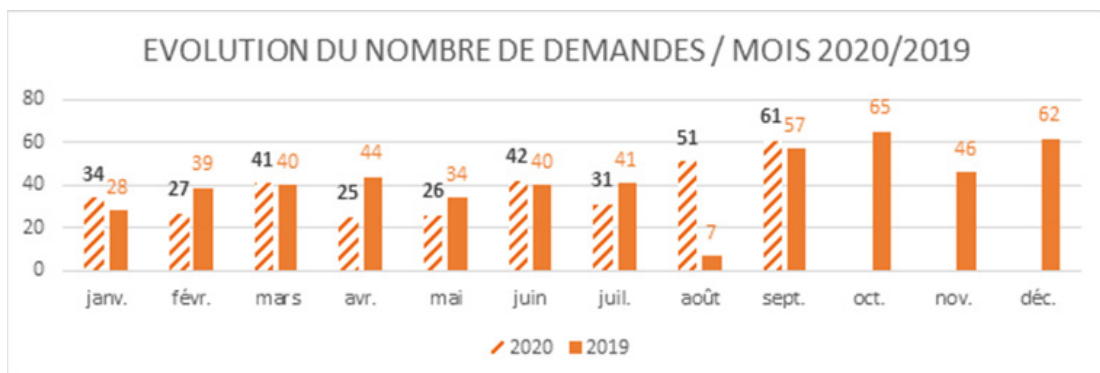
Rappel des enjeux et nombre d'actions affectées

1	Définir une gouvernance locale adaptée au territoire	4 objectifs opérationnels
2	Définir et mettre en oeuvre une stratégie globale de mobilité	15 actions
3	Massifier la rénovation thermique et environnementale du tissu bâti et atteindre la sobriété énergétique	21 actions
4	Définir une stratégie visant de nouveaux modes de production et consommation plus responsables	20 actions
5	Développer et valoriser les ressources locales	10 actions
6	Adapter le territoire aux effets attendus du changement climatique	11 actions
7	Partager un plan d'actions sur la biodiversité	18 actions

Les actions engagées au titre de 2020 :

- Engagement de la démarche clim'agri : Clim'agri est un outil adapté aux spécificités de l'agriculture et de la forêt et conçu pour réaliser un diagnostic territorial des consommations d'énergies, des émissions de GES et des émissions polluantes. Cette démarche sera engagée en 2021.
- Création du premier réseau de chaleur au sein de la CCHF : La CCHF a fait le choix d'approvisionner en énergies renouvelables le futur centre aquatique intercommunal à Wormhout en alimentant le réseau de chaleur par anas de lin. Les besoins en chauffage seront couverts à 91 % par le réseau de chaleur, les 9 % restants le seront par des chaudières gaz. Les travaux du centre aquatique démarrent en janvier pour se terminer en février 2021.
- La qualité de l'air : l'implantation d'une station de mesure des pesticides dans le cadre du programme de recherche « campagne exploratoire de surveillance des pesticides dans l'air ambiant » a été réalisée sur une commune du territoire de la CCHF. Une exploitation nationale puis locale des résultats sera effective dans le 1er semestre 2020.
- La qualité de l'air et la santé : La CCHF a délibéré au conseil communautaire de décembre 2020 de mener une étude sur les perturbateurs endocriniens en 2021, à l'échelle du SCoT (schéma de Cohérence Territorial). Cette étude permettra de dresser un diagnostic et d'apporter des connaissances supplémentaires pour agir en faveur de la qualité de l'air et notamment en matière de perturbateurs endocriniens. Mieux formés, mieux informés, les habitants auront toutes les cartes en mains pour protéger au mieux leur santé en respectant des conseils communiqués à grande échelle par les deux collectivités. De plus, l'étude doit être appréhendée comme un véritable outil d'aide à la décision à destination des élus. L'étude permettra d'argumenter et de prioriser des travaux dans les secteurs qui posent un problème de santé publique.
- La mobilité : Suite à la validation politique d'une stratégie globale et innovante de mobilité, la CCHF est engagée dans plusieurs appels à projets (national, départemental) lui permettant de décliner en 2020 un schéma directeur cyclable sur le territoire. Le projet Européen Transmobil qui vise à développer quatre hubs de mobilité sur le territoire est toujours en cours. Les travaux menés en concertation avec les quatre communes concernées avancent et les nouveaux aménagements devraient voir le jour en 2021-2022. Cette année une nouvelle réflexion sur la mobilité a été menée en partenariat avec l'AGUR. En effet, le gouvernement a adopté en 2019 la Loi d'Orientation sur la Mobilité qui incite les EPCI à se doter d'une nouvelle compétence. Actuellement, une étude juridique et économique est engagée pour définir l'impact d'une telle prise de compétence pour la CCHF.

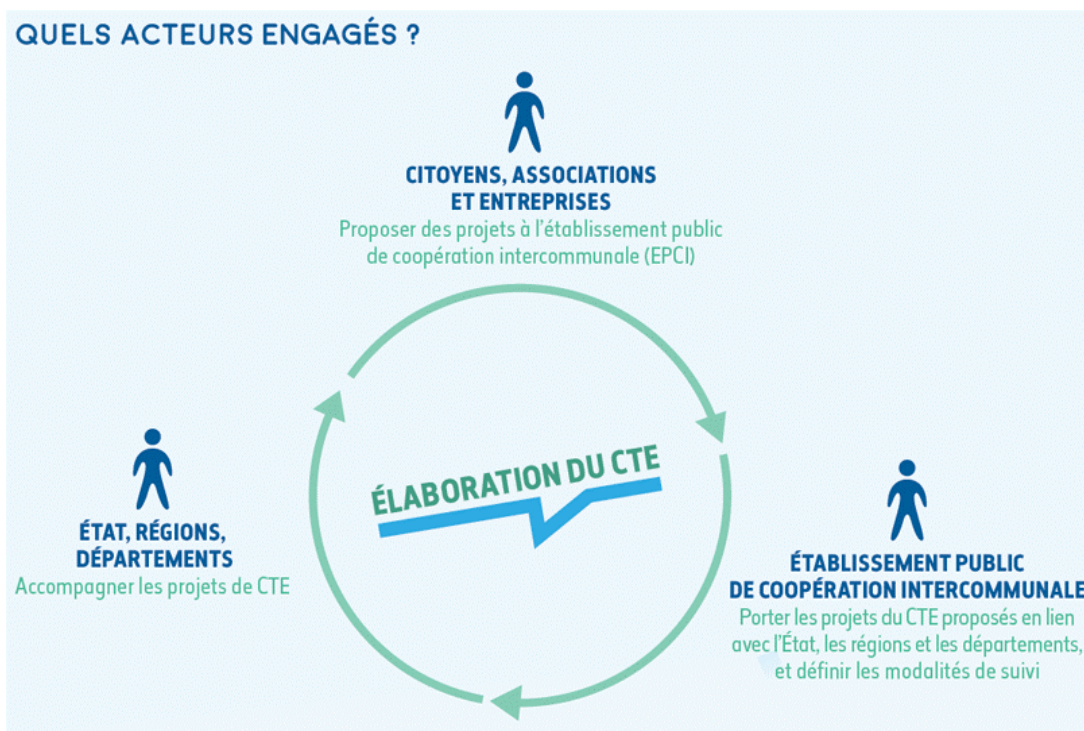
- Approvisionnement local : La CCHF réalise une étude stratégique d’approvisionnement local sur le territoire afin d’élaborer un diagnostic de l’offre et de la demande en produits locaux du territoire, et proposer une stratégie et un plan d’actions pour un approvisionnement local de la restauration collective du territoire. Les suites de cette étude seront l’engagement de la CCHF dans l’élaboration d’un Projet Alimentaire Territorial.
- Le défi « Familles à énergie positive » : Défi organisé nationalement par le réseau pour la transition énergétique, il propose à des familles de faire le pari de réduire d’au moins 8 % leurs consommations d’énergie et d’eau, en appliquant simplement des éco-gestes, particulièrement durant l’hiver. L’animation locale du défi est réalisée par la CCHF en lien avec son espace info énergie. Lancé en septembre 2020, ce sont aujourd’hui 60 familles inscrites et motivées à relever le défi.
- Evénement de lancement du PCAET : La CCHF souhaite lancer officiellement la mise en œuvre de son PCAET au travers d’évènements ponctuels au cours de l’année permettant d’aboutir à un événement de fin d’année type “fête du parc”.
- La rénovation énergétique des bâtiments publics : la CCHF s’est engagée dans le Programme ACTEE avec le soutien du SIECF. Elle vise ainsi à réaliser les audits énergétiques de dix bâtiments communautaires et d’au moins un bâtiment par commune. Ce projet permettra d’aider à la décision suivant le caractère prioritaire des travaux de rénovation énergétique à mettre en œuvre.
- L’espace info énergie : Depuis avril 2017, la CCHF s’est dotée d’un Espace Info-Energie. Depuis sa mise en place, l’activité de l’EIE est en constante progression. En 2019, 498 personnes ont été sensibilisés sur les questions de la rénovation énergétique, les énergies renouvelables ou encore les écogestes. En 2020, malgré la crise sanitaire et la généralisation du télétravail, les demandes des particuliers ont encore été nombreuses (338 de janvier à septembre 2020). Les conférences étant annulées pour cette année, l’EIE a proposé plusieurs webinaires thématiques : aides financières, isolation thermique, chauffage. En 2021, avec l’arrivée du programme SARE, l’Espace Info-Energie devient Espace Conseil Faire. Cette évolution permettra un accompagnement plus complet des ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique. L’EIE programmera également des interventions à destination du petit tertiaire afin de les sensibiliser à la rénovation énergétique de leurs locaux.



Des outils de coordination et de mise en œuvre de la démarche PCAET :

Le Contrat de Transition Ecologique (CTE)

L'Etat a lancé un appel à projet CTE, démarche innovante pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires. La CCHF a été retenue dans le cadre de cet appel à projet avec pour partenaire la Communauté Urbaine de Dunkerque. C'est un dispositif d'accompagnement technique, financier et administratif « à la carte » selon les spécificités du territoire qui permettra de s'appuyer sur les partenaires pour la mise en œuvre du PCAET.



Le Contrat d'Objectif Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI)

Il s'agit d'un contrat passé entre une ou plusieurs collectivités et l'ADEME pour une période de trois ans, qui formalise l'engagement d'un ou plusieurs territoires dans une dynamique de Transition Ecologique et Energétique (TEE) et d'amplification de la Troisième Révolution Industrielle (TRI).

Ce contrat subventionné à hauteur de 450 000 € permet d'articuler différentes démarches menées par les territoires comme les plans climat, territoires à énergie positive pour la croissance verte.

La CCHF a été retenue dans le cadre de ce dispositif accompagné de la CUD. Une phase de préfiguration a été élaborée en 2019 pour une déclinaison et mise en œuvre opérationnelle en 2020.

b) Préserver les ressources

La CCHF intervient dans l'entretien des haies bocagères. Plus de 220 kms sont entretenus annuellement.

La CCHF accompagne chaque année la plantation de plus de 4 km de haie sur son territoire.

La CCHF intervient également pour la préservation de la biodiversité en lançant depuis 2020 un programme de création et d'entretien des mares sur le territoire. Ce programme est ouvert aux agriculteurs, aux collectivités et aux particuliers.

Ce dispositif permet de répondre aux trois enjeux suivants :

1. La préservation de la biodiversité en accueillant une faune et une flore spécifique,

2. Le tamponnement des eaux de ruissellement,

3. La lutte contre les incendies notamment pour l'habitat dispersé.

La CCHF est également engagée dans le projet européen INTERREG TEC. Ce projet permet la réalisation de plans d'actions pour la préservation des espèces cibles comme la chouette chevêche, le triton crêté... et la rédaction d'un plan d'actions pour la préservation et l'entretien du bocage et sur les bords de champs et de ruisseaux. Ces plans d'actions permettent d'avoir une visibilité des actions à entreprendre dans les 15 années à venir pour préserver la biodiversité.

La CCHF travaille à la création d'un observatoire de l'évolution des paysages dans le cadre du programme interreg Partons 2.0

2. Consolider un urbanisme durable et équilibré

a) Renforcer un urbanisme durable et équilibré

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Le territoire de la CCHF est un territoire agricole (plus de 80 % de sa surface) qui a connu depuis 1975 une hausse démographique liée à un solde migratoire positif mais connaît un vieillissement de sa population et faisant partie du bassin d'emploi du dunkerquois.

Le territoire de la CCHF est composé d'une mosaïque de paysages à révéler et d'un réseau hydraulique particulier, avec une trame verte et bleue à protéger et à conforter et qui est confronté à des risques naturels à maîtriser (inondations continentales en pieds de coteaux).

Le territoire de la CCHF dispose d'un parc immobilier ancien, sensible à la précarité énergétique et présentant une inégale répartition du parc locatif.

Le territoire de la CCHF a d'importantes capacités foncières ouvertes à l'urbanisation (pour l'habitat et l'économie) mais dispose également d'un potentiel de renouvellement urbain non négligeable.

Le territoire de la CCHF est économiquement dynamique : implantation de grosses entreprises, évolution commerciale marquée et un secteur agricole en mutation.

Au regard de ce qui précède, l'élaboration du PLUI doit permettre :

- De définir un projet de territoire cohérent et partagé à l'échelle de l'ensemble de ses communes,
- De prendre en compte les dispositions réglementaires issues notamment des lois GRENELLE et ALUR.
- De prendre en compte les documents supracommunaux s'appliquant sur le territoire (SCOT, SRADET ...)
- De prendre en compte les enjeux environnementaux dans les travaux routiers et dans les procédures d'aménagement foncier

Afin de répondre aux objectifs suivants : réduction de la consommation foncière, limitation des gaz à effet de serre, équilibre entre le renouvellement urbain et le développement urbain maîtrisé, diversité des fonctions urbaines et rurales, mixité sociale dans l'habitat, préservation de la qualité de l'eau, de l'air, préservation des continuités écologiques, prévention des risques naturels.

La gouvernance a été établit en mettant en place :

- Un comité de pilotage : en charge de l'élaboration du projet de PLUI en définissant la stratégie, les objectifs et les orientations du PLUI. Le comité de pilotage a la charge de valider les différentes étapes d'avancée du projet et de garantir le bon suivi du projet et son calendrier. Il a en charge l'ordre du jour de la conférence des maires.
- La conférence intercommunale des maires : Elle constitue un espace de collaboration avec les maires des communes sur des sujets à enjeux politiques. Elle sera également le lieu de présentation et d'échanges sur l'avancement du PLUI. La conférence des maires sera informée des avis des personnes publiques associées, des observations du public et le rapport du commissaire enquêteur. Elle examinera les modalités de collaboration des communes avant le passage en conseil communautaire.
- L'équipe projet : Elle est constituée des techniciens et présidée par deux vice-présidents. Elle a en charge la préparation de toutes les décisions relatives à l'élaboration du PLUI.

Cette collaboration se traduit par la mise en place d'une charte de gouvernance approuvée par le conseil communautaire en cette même date.

Ce travail de collaboration a abouti à une délibération en date du 21 mars 2017 permettant un débat sur les orientations générales du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) conformément à l'article L 153-14 du code de l'urbanisme.

Ce débat ayant eu lieu, les orientations du PADD ont été définis comme suit :

- Faire du paysage une composante du développement économique
 - La CCHF, un territoire solidaire.
 - Permettre un développement mesuré et équilibré du territoire
 - Tendre vers un développement rural maîtrisé
 - Diversifier l'offre de logements en respectant les caractéristiques communales
 - Articuler urbanisme et transport
 - Permettre le développement économique, artisanal et commercial
 - Accompagner le développement économique
 - Affirmer la place de l'agriculture sur le territoire
 - Développer l'activité touristique
 - Développer l'attractivité résidentielle de la CCHF
- A partir de ces axes de travail, les élus communautaires ont arrêté le projet de PLUI par délibération en date du 21 mai 2019. Conformément à la réglementation le document a été soumis pour consultation et avis auprès des PPA (Personnes Publiques Associés). Ces avis sont revenus majoritairement avec un avis défavorable en raison notamment de la consommation foncière et du nombre de logements. C'est pourquoi un nouvel arrêt de projet de PLUI est en cours d'élaboration (avec le souhait d'une approbation fin 2020.) avec le souhait d'une approbation fin 2021.

Le PLH (Plan Local de l'Habitat)

Afin de compléter l'élaboration des documents stratégiques de la CCHF, les élus communautaires ont souhaité acter par délibération en date du 2 juillet 2019, le principe d'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat (PLH). Selon le code de la construction et de l'habitat, le PLH est établi pour une période de six ans et doit permettre de définir les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ses objectifs et ses principes devront tenir compte du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), et du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET). Il s'agira en effet de tenir compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs notamment en terme de réhabilitation énergétique des habitations, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le schéma de cohérence territoriale (SCOT), ainsi que du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, du schéma départemental d'accueil des gens du voyage notamment.

Le PLH se compose d'un diagnostic, d'un document définissant ses orientations stratégiques et d'un programme d'actions.

Un chargé de mission sera recruté en 2021 afin de mettre en œuvre la procédure d'élaboration du PLH en lien avec les partenaires locaux.

Aussi dans une suite logique de mise en œuvre opérationnelle des services à la population en matière d'habitat, la candidature de la CCHF a été retenue dans le cadre de l'appel à projet régional pour la mise en place d'un Guichet Unique de l'Habitat (GUH) qui sera dans un premier temps constituer par l'Espace Info Energie et le futur chef de projet Habitat de la CCHF. Une articulation et des permanences au public seront organisées dans un lieu unique avec les services ADS, ABF, Espace Info Energie et un juriste.



II. ASSURER PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN

1. Cohésion sociale et solidarité

En décembre 2018, les maires de la CCHF se sont réunis en séminaire afin de faire le point sur l'état d'avancement de la fusion et pouvoir imaginer dans les 5 à 10 ans à venir le territoire et les services qu'ils souhaitent mettre à disposition de leur population.

C'est dans cet état d'esprit qu'ils ont décidé la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé et concerté avec l'ensemble des acteurs locaux.

Une première série d'ateliers a été réalisée en 2019 reprenant les thématiques liées aux compétences, réunissant les élus municipaux, les élus communautaires, les cadres et l'agence d'urbanisme.

Ces ateliers ont permis une première restitution fin 2019 des enjeux et objectifs.

Suite au contexte sanitaire, la finalisation du plan d'action se poursuivra en 2021 en concertation avec la population, pour approuver le document au plus tard à la fin du 1er semestre 2021.

Le projet de territoire définit néanmoins des axes majeurs d'intervention comme le renforcement de son attractivité en terme d'aménagement, de développement économique, et de développement des services publics. Pour autant, un territoire attractif l'est aussi par son appréhension des enjeux de cohésion et de solidarités, qui donne tout sens à la notion du mieux vivre ensemble, attentive à tous les habitants et surtout aux personnes en situation de fragilité. C'est dans cet esprit que la CCHF a repris un certain nombre de compétences, tant en matière de petite enfance, enfance jeunesse qu'en matière de services auprès des personnes âgées.

Une des priorités d'actions de ce nouveau mandat porte sur les services de proximité.

Portage de repas à domicile

Le portage de repas à domicile est proposé aux personnes âgées de plus de 60 ans ou ayant une reconnaissance MDPH.

Une progression constante du nombre de repas livrés est relevée, plus de 8% chaque année. Les données démographiques confirment cette tendance. Pour 2021, il est retenu une prévision de 70 000 repas.

Durant l'année 2020 marquée par la crise sanitaire, pour éviter les déplacements, des clients ont souhaité augmenter la fréquence

de livraisons hebdomadaires, de nouveaux clients ont sollicité une mise en place du service. Le maintien à domicile des personnes vulnérables est une priorité et des moyens humains supplémentaires ont été mobilisés pour garantir les livraisons dans le respect des gestes barrière.

Initialement prévue en 2020, une réorganisation du service sera opérée en 2021 pour optimiser le fonctionnement et garantir une continuité de service.

Compétence Petite Enfance / Enfance / Jeunesse

La CCHF poursuit la mise en œuvre de ses actions sur l'ensemble du territoire dans un souci d'efficacité et d'efficience.

Durant l'année 2020, le fonctionnement de l'ensemble du service et de ses structures a été fortement perturbé par un contexte sanitaire inédit suite à la Covid 19.

Les Haltes Garderies Itinérantes, « Le Bambibus » et « La Ronde Infantile » qui avaient répondu aux attentes des familles, en ouvrant en journées continues, ont été fermées 4,5 mois et le Multi-Accueil a également été fermé 2,5 mois.

A leur réouverture, ces Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ont eu à mettre en place des protocoles sanitaires pour accueillir les enfants en toute sécurité.

Hormis le Bambibus qui a fait face à une demande importante d'accueil (taux de fréquentation 80%), la Ronde Infantile (taux de fréquentation 35%) et le Multi-Accueil (taux de fréquentation 54%), dans une moindre mesure, ont enregistré une faible fréquentation.

Le RAM intercommunal organisé autour de 4 antennes (Bergues, Cappellebrouck, Hondschoote et Wormhout) a vu son organisation fortement perturbée avec les responsables qui ont été placés en télétravail une partie de l'année et les animatrices en Autorisation Spéciale d'Absence. Durant cette période les ateliers d'éveil et les temps forts ont été annulés, les rendez-vous physiques ont fait place à des rendez-vous téléphoniques ou des visio-conférences.

Les 8 Accueils Collectifs de Mineurs Péri-scolaires ont également été fermés 2 mois, leur réouverture a également fait l'objet de la mise en place d'un protocole sanitaire spécifique.

4 Accueils Collectifs de Mineurs Extrascolaires ont été fermés durant les vacances de Printemps, seul celui de Looberghe est resté ouvert pour l'accueil des enfants du personnel soignant, mais avec un effectif très restreint.

Durant l'été, habituellement, nous ouvrons 7 structures, seules 5 sont restées ouvertes avec un effectif inférieur de 50% par rapport à celui de 2019. Les activités et les 4 séjours à destination des ados ont été annulés durant l'été.

La Caisse d'Allocations Familiales a décidé de soutenir financièrement les structures, même celles qui ont été obligées de fermer et/ou qui ont eu une baisse de fréquentation, en reconstituant les fréquentations 2019 pour calculer le montant des prestations 2020.

Le 20 décembre 2019, la CCHF a décidé de s'engager avec la CAF dans une Convention Globale Territoriale (CTG). D'autres partenaires ont signé cette convention en 2019 (AFEJI, MSA, commune d'Hondschoote). Il s'agit d'une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

2. Développer une offre culturelle de qualité diffusée sur tout le territoire

Pour mieux répondre aux attentes du territoire, un diagnostic culturel a été réalisé par un cabinet extérieur permettant d'aboutir à la mise en œuvre d'un véritable projet culturel en lien avec le projet de territoire. Cette action s'inscrit dans le cadre du réseau de développement culturel en milieu rural dont fait partie la CCHF.

Pratique et découverte artistique

Depuis 2017, la volonté de la CCHF de travailler en partenariat avec la DRAC, l'Education Nationale et le Département du Nord s'est concrétisée avec la signature d'un Contrat Local d'Education Artistique. Ces résidences de 4 mois sont l'occasion pour les habitants ainsi que les écoles, collèges, associations ou encore EHPAD du territoire de rencontrer des artistes de tout horizon et d'avoir une première approche artistique.

Afin que le déplacement ne soit pas un frein à la culture, nous avons mis en place une nouvelle action « Allons-y en bus » avec proposition de sorties pour un public familial : Opéra de Lille, Bateau Feu à Dunkerque, Journée à Compiègne, journée à Binche, etc... Toutes ces sorties sont l'occasion aussi de visiter les lieux culturels et de rencontrer les artistes avant ou après le spectacle.

Un partenariat avec un acteur local travaillant autour de l'art contemporain a permis de mettre en place des ateliers de pratiques artistiques auprès des écoles en partenariat avec l'Education Nationale et auprès des médiathèques du territoire, le tout parfois accompagné d'une exposition restituant le travail des élèves et habitants.

Patrimoine

Deux festivals de musique ainsi qu'un partenariat avec l'Ecole Intercommunale de Musique mettent en avant le patrimoine de nos églises.

Dans le Festival « Musique en église » des artistes régionaux font découvrir la musique classique dans les églises du territoire, différentes chaque année pour toucher un maximum d'habitants.

L'idée étant d'amener les actions au cœur des villages. Le Festival International d'Orgue en Flandre met en avant une spécificité de notre territoire : les orgues. Chaque année, des artistes de renommée internationale jouent dans nos églises.

Depuis 2017, le service culture accompagne l'association des Amis et Pèlerins du Westhoek dans la labellisation du tracé des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en Flandre.

La volonté de ces deux entités est de faire découvrir aux habitants et aux touristes les richesses patrimoniales, culturelles, touristiques et historiques de nos villages.

A pied ou à vélo, ce sont plus de 120 km balisés de Diksmuide à Théouranne qui sont proposés. Chaque année, des marches sont prévues en juillet, l'occasion de proposer des visites guidées de certains sites.

La Communauté de Communes des Hauts de Flandre possède sur son territoire de nombreux atouts patrimoniaux : architecture flamande, villes fortifiées par Vauban, moulins de pierre ou de bois, retables, orgues, hallekerkes, châteaux, abbayes... Chacun de ses monuments a une histoire et fait partie intégrante de la vie du village.

Afin de faire découvrir ce patrimoine au plus grand nombre, l'idée était de partir des histoires des habitants pour raconter celle du monument. Souvenirs, anecdotes et émotions sont les ingrédients de ces expositions qui donnent une nouvelle histoire et vie à ce lieu.

Dans le projet « Mémoires », le fil conducteur des lieux sélectionnés est le petit train des Flandres. Ce petit train a marqué l'histoire et la vie de la Flandre de 1895 à 1955.

Il pourrait devenir à nouveau un atout touristique du territoire. Après Esquelbecq et son château, Pitgam et son moulin, Bergues et son beffroi, nous proposons un « Mémoires IV » autour de Wormhout et son kiosque.

Depuis 2018, le service culture, en partenariat avec la CCFI et le département du Nord, est coordinateur du réseau des musées de Flandre.

Ce réseau fédère 22 musées thématiques et organisent des événements tels que le Printemps des Poètes, Musique au Musée ou encore Nos musées ont du goût. Une brochure commune permet la promotion de tous les musées du territoire ainsi que de leur spécificité.

Le cinéma sera mis à l'honneur avec l'organisation en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal d'une exposition « La Route du cinéma en Flandre » sur les tournages de films réalisés dans les Flandres (Dunkerque à Bailleul) accompagnée de spectacles, ateliers, projections et conférences.

De son côté l'Office de Tourisme Intercommunal mettra en place une « Route du cinéma » virtuelle en lien avec l'Office de Tourisme de Dunkerque.

Deux manifestation phare sur le territoire :

La Fête des jardins à la Flamande à Esquelbecq en avril - 3 jours

En 2019 a eu lieu la 2ème édition de la Fête des jardins à la Flamande au Château d'Esquelbecq.

Cet événement est construit en collaboration avec l'association du château et met en avant l'identité flamande du territoire : marché de producteurs locaux avec animation culinaire avec des recettes autour des produits locaux présents (issus du guide des producteurs locaux), atelier autour des légumes et autour des saisons (récolte de recettes et calendrier des saisons des légumes), espace « animaux de la ferme » : les poules d'Estaires, les oies flamandes, les lapins géants des Flandres, etc... avec animations pour enfants, présence d'un

stand autour du lin, de l'association de Houblon du territoire avec explication, conférences autour des produits du territoire et du jardinage spécifique à notre territoire (légumes anciens et/ou régionaux), des jardins à la flamande..., visites autour du patrimoine, de la permaculture, des vergers anciens... Une quarantaine d'exposants pour la journée des plantes avec un pôle environnement avec le service CCHF, CPIE Flandre Maritime, la médiathèque de Rexpoède, le conservatoire botanique de Bailleul. 7 200 visiteurs ont franchi les grilles du château pendant 3 jours.

Karyole Feest à Hondschoote en septembre - 2 jours

1ère année où des compteurs ont été utilisés pour le comptage des points d'entrée de la manifestation (8 points d'entrée) soit 13 600 visiteurs (sans compter les habitants qui se trouvent au cœur de la fête).

1ère année où un marché de producteurs locaux est clairement identifié sous l'appellation « Village des saveurs ».

Situé à proximité du grenier du lin, une dizaine de producteurs locaux (inscrits dans le guide des producteurs) était présents. Une animation culinaire a permis de proposer au public la dégustation de 5 recettes qui ont permis de valoriser les produits présents.

Produits locaux également mis à l'honneur lors des concours d'animaux. En effet nouveauté 2019, à chaque concours d'animaux (équins et bovins), en plus des primes attribués, les éleveurs sont repartis avec un panier de produits locaux ou un sachet mettant en avant les bières, jus de pommes et gâteaux du territoire. Pour rappel, les différents concours mettent en avant les races locales : Trait du Nord, Boulonnais, rouge flamande ou encore la Blanc bleu. Un espace « animaux de la ferme » met l'accent quant à lui sur les poules d'Estaires, les oies flamandes, les lapins géants des Flandres, etc...

Un partenariat avec l'association PROSITEC a mis

en avant le monde agricole par la présence pour la première fois de quelques musées du Club Rural. Un film documentaire autour du cheval de trait, race locale, ainsi qu'un stand de renseignement a permis de faire découvrir au public l'évolution de l'utilisation de cet animal.

Face à la crise du COVID-19, de nombreux événements ou animations ont été annulés. Il a fallu rebondir et proposer des idées afin d'accompagner et soutenir les acteurs du territoire. Ce travail s'est fait en lien avec le service développement économique, communication et tourisme.

Une nouvelle programmation a été mise en place autour du patrimoine et des produits locaux. L'été fut l'occasion de découvrir de nouvelles techniques artistiques : calligraphie, enluminure, cyanotype, travail autour des carreaux flamands et l'art gothique, etc...

Afin de soutenir le « manger local », des marchés de producteurs locaux ont été mis en place les mercredis soirs ainsi qu'un rallye des producteurs locaux. Des visites de ferme (fromages, vergers, escargots, etc...) ont permis la rencontre avec l'agriculteur et la découverte de la fabrication des produits. Des visites inédites telles que la torrification ou le teillage de lin ont mis en avant des spécificités de notre territoire.

3. Développer une politique sport/santé

Le Centre Aquatique Intercommunal

Les travaux du centre aquatique ont démarré le 17 janvier 2020.

Une première phase de travaux a consisté à la mise en œuvre des installations de chantier, à la réalisation des voiries d'accès principales et des zones de stationnement pour permettre ensuite les terrassements et la réalisation des fondations profondes.

Les travaux ont été interrompus en raison du confinement lié à la crise sanitaire le 17 mars 2020 et ont repris le 18 mai 2020.

Les mesures ont été mises en œuvre sur le chantier afin d'assurer les conditions sanitaires nécessaires aux personnels : respect des gestes barrières, distanciation sociale, affichage, mises à disposition de protections individuelles et organisation des circulations.

A ce jour les premières dalles et les premiers voiles sont réalisés. La fin des travaux de couverture et de pose des menuiseries extérieures est programmée en mars 2021.

Viendront ensuite les équipements des bassins, les aménagements intérieurs et les finitions extérieures. La fin des travaux est programmée en novembre 2021.

Ce projet fait l'objet d'une inscription au niveau du PPI (Plan Pluri annuel d'Investissement).

Parallèlement, une AMO est actuellement chargée d'accompagner la CCHF dans le cadre de la gestion du futur centre aquatique. Une délibération en date du 13 mars 2019 a effectivement approuvé le mode de gestion par voie de délégation de service public. Un délégataire devrait être désigné d'ici la fin de l'année 2020.

Le centre aquatique qui se veut « un lieu pour tous, un moment de bien-être pour chacun » aura pour principaux objectifs :

L'apprentissage de la natation pour les scolaires

La Communauté de Communes des Hauts de Flandre a, dès 2015, déclaré d'engagement communautaire, le savoir nager pour l'ensemble des enfants du territoire scolarisés en école primaire.

Tous les enfants qui rentreront en sixième devront avoir eu la possibilité d'apprendre à nager.

Dans l'attente de la mise en service du Centre Aquatique Intercommunal, pour inciter les communes à pérenniser, à mettre en œuvre et à optimiser l'action SAVOIR NAGER, destinée aux 900 enfants scolarisés en école primaire sur l'ensemble du territoire, la CCHF prend en

charge, sur justificatifs, une partie des frais occasionnés par les dispositifs actuels.

Le coût total de cette mesure est de 90 000 euros par an.

Un travail par les équipes techniques de la CCHF a également été mené en partenariat avec le rectorat et le conseil régional pour définir un parcours d'apprentissage de la natation depuis la maternelle jusqu'à la fin de primaire. Cet apprentissage sera prioritaire dans l'accueil du futur centre aquatique intercommunal.

Le développement du sport santé

Pour répondre à cet objectif, les équipements suivants seront mis à disposition des associations labellisées APA (Activité Physique Adaptée).

Les élus de la CCHF travaillent depuis plusieurs années en association avec DK'Puls, en déployant dans les communes du territoire un bus (56 prises en charge par semaine) et des séances en salles (37 prises en charge par semaine) pour permettre aux personnes vulnérables de reprendre une activité sportive.

- Un bassin sportif de 25m équipés de 8 couloirs.
- Un bassin d'activité d'une surface de 158 m2 équipé d'un accès aménagé à

destination des personnes en situation de handicap. Ce bassin sera équipé d'un fond mobile et permettra la pratique de l'aqua bike.

- Un bassin balnéo ludique d'une surface 210 m2 équipé d'une rampe d'accès, d'une rivière à contrecourant, de canons à eau et de banquettes bouillonnantes.
- Un espace bien-être comprenant un espace de relaxation, sauna, hammam bain froid et bain bouillonnant.
- Une salle polyvalente d'une surface de 84 m2 qui permettra les activités sportives. Ces installations seront équipées d'une sonorisation.

La création d'un club de natation

Le projet de territoire permettra de définir plus précisément la politique sportive qui sera déclinée sur le territoire de la CCHF en 2020.



III. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

1. Des mesures d'accompagnement des agents

Afin d'accompagner les agents dans leur parcours professionnel, la CCHF s'oriente vers une gestion des ressources humaines empreinte du « new public management ».

En effet, au-delà de la fondamentale gestion administrative du personnel, elle déploie des outils, procédures, démarches permettant de faciliter l'exercice des missions des agents, développer et valoriser leurs compétences.

Une feuille de route pluriannuelle est définie pour l'année en cours et à venir (2020/2021) : elle sera alimentée et réajustée au cours du mandat.

La refonte du schéma organisationnel et fonctionnel

Face à la montée en puissance des projets au sein de la CCHF, il a été décidé en septembre 2019 de réaliser un audit organisationnel ayant un double objectif : d'une part, la refonte de l'organigramme ; de l'autre, la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement.

Le schéma organisationnel qui en résulte répond à la fois aux enjeux du territoire et au souhait de faciliter le travail en transversalité

: la collectivité repose aujourd'hui sur 4 pôles thématiques et une direction générale renforcée des directions ressources humaines et communication.

Les recrutements ont été priorités selon l'état d'avancée des projets et la charge de travail des services : en cette fin d'année 2020, les postes de juriste et gestionnaire sont, pour exemple, en cours de recrutement.

Extension et modernisation des locaux

Au regard de la prévisionnelle augmentation des effectifs, du remaniement organisationnel, de la volonté de centraliser une majorité des agents au siège de Bergues ; il a été décidé de lancer une étude sur l'extension et de la modernisation des locaux de Bergues.

En cette fin d'année 2020, la CCHF en est à une phase de diagnostic : le cabinet doit proposer des solutions architecturales

permettant d'accueillir tous les agents dans des conditions de travail optimales.

Les services de proximité (accueils péri et extra scolaires, école de musique, cellule d'accompagnement à l'emploi etc.) ne sont pas concernés par cette centralisation : ils resteront sur au plus proche des administrés compte-tenu des spécificités de leurs activités.

Déploiement du télétravail

En effet, bien que la majorité des agents n'aient jamais pratiqué le télétravail avant la période de confinement liée au contexte d'urgence sanitaire, ils sont satisfaits de cette expérience et souhaitent que cela soit généralisé dans de meilleures conditions. En effet, 1/3 des agents interrogés lors d'une enquête interne CCHF (anonyme) estime avoir été plus efficace qu'à l'accoutumée.

Les agents l'expliquent par le gain de temps domicile/travail, des sollicitations ciblées et moins fréquentes, une meilleure disponibilité/

réactivité des services.

Afin d'améliorer la qualité de vie au travail des agents, la CCHF étudie la possibilité de déployer le télétravail de façon pérenne.

Elle s'appuie sur les enseignements tirés du télétravail exercé à titre exceptionnel et a initié un travail de co-développement avec les représentants du personnel, encadrants et élus pour établir un plan de déploiement au cours de l'année 2021.

Dématérialisation de la procédure de gestion des absences

L'expérience exceptionnelle du travail à distance durant la période de confinement a été une preuve de plus s'il en fallait une de la nécessité absolue de simplifier et dématérialiser certaines procédures.

Ainsi, il a été décidé en plus du déploiement de l'usage du e-parapheur, d'étendre les fonctionnalités du logiciel de gestion du

personnel en permettant aux agents de faire leur demande/justification d'absence par voie dématérialisée et non plus papier.

Le travail de paramétrage est en cours en cette fin d'année 2020. Si la phase de test est probante l'outil pourra être utilisé à l'échelle de la CCHF dès janvier 2021.

Mise en conformité du temps de travail

Le travail est organisé selon des périodes de référence dénommées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel de manière à ce que la durée du travail soit conforme sur l'année au décompte de 1607 heures de travail effectif pour un agent à temps complet.

L'article 47 de la loi n°2019-829 du 6 août 2019 de transformation de l'action publique vient supprimer les dispositions locales susceptibles de réduire cette durée de travail annuelle.

Cette obligation légale est l'opportunité d'étudier à l'échelle de la CCHF la pertinence des cycles de travail à la fois pour les agents et pour l'activité.

Le projet de délibération doit être voté au Conseil communautaire de Mars 2021 : un travail de co-développement avec les représentants du personnel, les encadrants et les élus permettra de mettre en place une organisation du temps travail conforme légalement et qui convient aux agents.

Mise en conformité du RIFSEEP

Le travail d'harmonisation au niveau du régime indemnitaire, de l'extension du 13ème mois et des avantages sociaux (mise en place d'une carte cadeau) souhaité lors de la fusion, a pris toute sa dimension en 2019.

Dans un souci d'équité, un travail reste à mener en 2021 au regard des différentiels de salaire hérités des anciennes communautés de communes et qui ne tiennent pas compte des évolutions de fonction de certains agents. En effet, afin de valoriser les compétences

des agents, reconnaître les fonctions d'encadrement, leur domaine d'expertise, leur performance, il est nécessaire de construire un système de rémunération objectif et transparent.

Conformément au RIFSEEP ce système sera composé d'une part fixe inhérente au grade de l'agent et de deux parts variables : la première ; valorisant leur métier, la seconde ; leur manière de servir.

2. Favoriser des modes de consommations plus responsables

La mutualisation

La CCHF n'a pas formalisé officiellement son schéma de mutualisation.

Il conviendra de donner une nouvelle impulsion au processus de mutualisation entre communes et communauté déjà engagé néanmoins au travers de la mise en place de la RGPD, ou encore à l'occasion de groupements de commandes.

La mutualisation a déjà prouvé sa pertinence dans de nombreux domaines dans une démarche de gagnant/gagnant dans un contexte de raréfaction de la ressource budgétaire.

Durant la période Covid, certaines communes ont exprimé leurs inquiétudes pour palier à l'absence d'agents.

En réponse à cette préoccupation, la CCHF coordonne un dispositif de solidarité entre communes membres et facilite la mise à disposition d'agents entre collectivités. La CCHF recense les besoins et les offres en moyens humains, met à disposition des communes des modèles d'actes administratifs.

Le numérique

En lien avec le projet de territoire, les élus ont souhaité engager la réflexion dans l'écriture d'une feuille de route numérique. Cette réflexion a été engagée en partie sur l'année 2019 et se poursuivra en 2020 afin d'arrêter un véritable plan d'actions.

Néanmoins celui-ci commencera sa déclinaison par la mise en place après les élections communautaires, de la dématérialisation de la gestion des assemblées. Celle-ci se concrétisera par la mise à disposition des élus communautaires d'une tablette numérique à partir de laquelle ils pourront consulter, travailler sur l'ensemble des documents des conseils communautaires, bureaux et commissions.

Les programmes d'optimisation du matériel sur l'ensemble des pôles de la CCHF, d'accroissement de la sécurité des accès et des données, d'acquisition de moyens pour accélérer d'éventuelles reprises d'activité et assurer la continuité de service, ainsi que le renouvellement des licences et matériels obsolètes, seront poursuivis en 2020.)

Souhaitant également s'inscrire dans ce cadre, l'Office de Tourisme Intercommunal des Hauts de Flandre (OTI) a prévu d'inscrire à son plan d'actions une action financée par la Région, dans le cadre du Contrat de Rayonnement Touristique : « l'OT du Futur ». Cette action vise à proposer non seulement au sein de ses Bureaux d'Information Touristiques (BIT) des zones d'accueil dédiées aux visiteurs et aux enfants, mais surtout de développer les outils numériques mis à leur disposition dans les BIT. Il s'agira notamment de proposer des tablettes pour permettre aux visiteurs de consulter les différents supports gratuits proposés par l'OTI de manière dématérialisée (brochures, documents d'information...).

L'OTI a également prévu d'installer une borne tactile d'information devant le BIT de Bergues pour permettre aux usagers de disposer des informations touristiques (restaurants, hébergements, prestataires touristiques...), même en dehors des heures d'ouverture du bureau d'information. L'implantation d'une seconde borne est également à l'étude.

Cette dématérialisation passe également par l'ajout de QR Codes sur les supports de l'OTI afin d'éviter l'utilisation de supports papier et permettre ainsi aux visiteurs d'emporter partout avec eux, les différents supports de l'OTI.

Dans le cadre d'un appel à Projets Vélo, l'OTI a également prévu l'acquisition d'une table numérique dont la finalité sera de présenter les différents parcours pédestres, cyclo touristiques... déclinés sur le territoire de la CCHF. Cette table présentera chaque circuit en déclinant les spécificités techniques de celui-ci, les attraits touristiques et les prestataires présents sur le parcours... Ces circuits seront téléchargeables et les visiteurs auront ainsi la possibilité de les transférer par mail sur leur messagerie personnelle.

L'OTI s'inscrit également dans le cadre du Slow Tourism, un des deux axes de sa stratégie touristique, privilégiant notamment le développement des mobilités douces, s'inscrivant ainsi dans des actions en faveur du développement durable :

- Déclinaison en 2022 d'un réseau points nœuds proposant un véritable maillage cyclo touristique à l'échelle du territoire de la CCHF, interconnecté avec les réseaux belges, ceux des Communautés de Communes de Flandre Intérieure et Flandre-Lys, de la Communauté Urbaine de Dunkerque, voire de l'Audomarois.
- Développement des Sentiers de mémoire : circuits cyclo touristiques autour du Tourisme de Mémoire 39-45.
- Lin'Contournable Festival : Manifestation autour du lin avec notamment la Route du Lin, circuit cyclo annuel qui assure la promotion du lin.
- Location de vélos à assistance électrique dans le cadre des BIT.

Enfin l'OTI a également prévu de développer des visites virtuelles du territoire permettant à chacun de découvrir à son rythme et lorsqu'il le souhaite les Hauts de Flandre. Cette visite virtuelle concernera également le Beffroi de Bergues, ainsi qu'une application proposant une chasse au Trésor pour les familles en lien avec le cinéma. Dans ce cadre et afin de permettre, entre autres, aux visiteurs de télécharger ces applications très facilement, un point d'accès Wifi libre sera installé en 2021, au bureau d'information touristique de Bergues. Une fois téléchargées, ces applications fonctionneront ensuite sans accès internet sur le territoire de la CCHF. Cela constituer un avantage non négligeable pour les visiteurs étrangers qui ne disposent pas toujours de datas permettant le téléchargement.

De plus, cet accès permettra aux visiteurs de consulter le site Internet de l'OTI, mais également ceux des hébergeurs, restaurateurs, prestataires touristiques...



CCHF - Communauté de Communes des Hauts de Flandre
468, rue de la couronne de Bierne - 59380 BERGUES
03 28 290 999 - contact@cchf.fr
www.cchf.fr - Facebook : [@cchf.fr](https://www.facebook.com/cchf.fr)